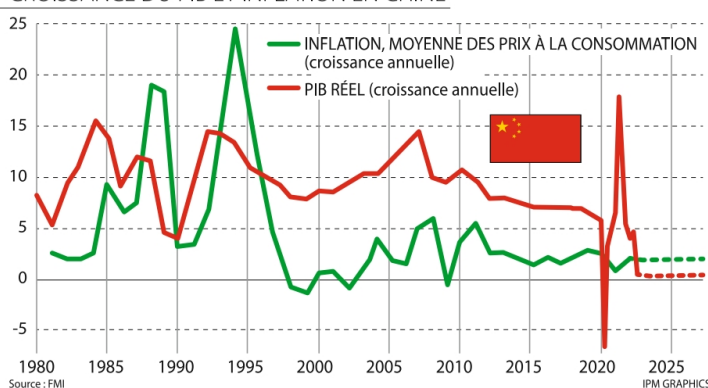




CROISSANCE DU PIB ET INFLATION EN CHINE



Effets secondaires

Le pétrole sous pression. On le sait: si la Chine ralentit, son appétit de matières premières en pâtit. Apparemment, c'est le cas actuellement. Et cette mauvaise nouvelle pour la Chine pourrait en être une excellente pour l'Europe et les États-Unis. "En tout cas, les effets de ce que l'on observe pour le moment – baisse sensible des prix du pétrole brut – ont de quoi rassurer les ménages puisque ce mouvement aura des conséquences positives sur leur note de carburant", explique Frank Vranken (Edmond de Rothschild). Le baril de brut est en effet revenu sous la barre des 100 dollars après avoir tourné autour des 120 dollars. Il s'agit là d'une des composantes de l'inflation que nous connaissons et qui est le cauchemar des banques centrales. "Mais, ici aussi, la dynamique est différente de part et d'autre de l'Atlantique", reprend Frank Vranken. "L'importance des prix du brut est plus grande aux États-Unis alors que, chez nous, si cette matière première influence surtout les coûts du transport et les industries, le souci actuel est lié au prix du gaz sur lequel nous avons peu de prise dans le contexte du conflit en Ukraine", tempère encore Frank Vranken, qui craint une poursuite de cette crise en Europe.

Les USA veulent aussi un impôt minimum pour leurs multinationales

■ Le fameux "Inflation Reduction Act" de Joe Biden prévoit un taux d'imposition minimum de 15 % pour les grandes sociétés.

On a fait grand cas la semaine dernière du vote au Congrès américain, quelques jours après le Sénat, du "Inflation Reduction Act of 2022" du clan démocrate. Ce vaste plan pour le climat et la santé, notamment, et c'est un peu plus passé sous les radars, sera essentiellement financé par une imposition minimale des grandes sociétés à un taux de 15 %. Tiens, tiens, un taux de 15 %. Sur le plan international, ce taux est parlant, puisque c'est celui qui est proposé depuis belle lurette par l'Union européenne.

Bloquée à la fin juin par la Hongrie pour des raisons externes au fond du dossier, la proposition de l'UE de taxer à 15 % les multinationales reste toutefois en rade. À grands cris d'orfraie des mois, une myriade d'hommes politiques de toutes obédiences se félicitait des progrès magistraux réalisés autour d'une autre proposition de taxer à... 15 % les multinationales, celle de l'OCDE. L'institution n'est cependant pas encore parvenue à imposer de facto son idée de taxation, baptisée "pilier 2". Elle a été repoussée à 2024 et le champ d'application de cette taxation a été singulièrement rabougri.

"Le deuxième pilier du plan de l'OCDE peine effectivement à être ratifié. De son côté, l'Union européenne n'a pas non plus obtenu l'accord unanime de ses membres. Il est cependant loin d'être exclu que certains États membres décident malgré tout d'adopter le pilier 2 dans leur droit interne d'ici 2024", estime Denis-Emmanuel Philippe, avocat fiscaliste chez Bloom Law.

En 2023, la taxe minimale de 15 % des grosses sociétés pourrait déjà rapporter 35 milliards de dollars au Trésor public.

Les États-Unis, eux, sont en apparence résolument passés à l'offensive. Dès janvier 2023, la taxe de 15 % des grosses sociétés entrera en vigueur et devrait rapporter gros.

De grosses recettes fiscales attendues

Selon les documents budgétaires annexés au "Inflation Reduction Act of 2022", cette taxation sur les bénéfices supérieurs à 1 milliard de dollars, qui vise en principe pas loin de 500 sociétés, devrait rapporter 35 milliards de dollars dès 2023, environ 2,7 milliards sur la décennie. Certes, toutes les sociétés concernées a priori n'affichent pas un taux d'imposition réel inférieur à 15 %. Une majorité se trouve même au-dessus. D'après les estimations, quelque 150 grandes entreprises devraient être concernées. Parmi elles, une cinquantaine ne paie pas d'impôts du tout. Selon un audit réalisé sur la base des chiffres de 2020, l'Institute on Taxation and Economic Policy (ITEP), peu suspect de parti pris, ces sociétés auraient dû payer plus de 8 milliards au Trésor public, alors qu'elles ont bénéficié de 3,5 milliards de crédits d'impôts. Sont, entre autres, concernées les sociétés Nike, FedEx, etc.

Cependant, "certaines grosses entreprises américaines présentes dans certains paradis fiscaux (ou autres pays à faible fiscalité) pourraient éviter l'impôt minimum américain car, au global, elles paient plus de 15 % d'impôts", poursuit le fiscaliste. Qui conclut: "Je ne suis toutefois pas sûr que le calcul des Américains soit judicieux. Les entreprises américaines qui profiteraient de la souplesse de l'impôt minimum américain pourraient bien être taxées non pas aux États-Unis... mais dans les pays de l'OCDE – qui adopteront les règles du pilier 2 –, où se trouvent les filiales faiblement taxées. Le piège se refermerait sur les Américains", conclut Denis-Emmanuel Philippe.

François Mathieu